



Déductibilité de la cotisation et du forfait fiscal

(Revenus locatifs)

Combien vous coute réellement l'accompagnement par EDC ?

Sous réserve que vous fassiez appel à nos services, **a minima une fois par an**, votre cotisation (192€), tout comme le forfait fiscal (30€), sont **déductibles de vos revenus locatifs**, au titre des frais d'administration et de gestion.

Cette déduction fiscale permet donc de diminuer votre revenu locatif imposable. Elle réduit votre imposition, d'une part au titre de l'impôt sur le revenu, en fonction de votre tranche d'imposition marginale (de 11% à 45%) et, d'autre part, au titre des prélèvements sociaux (17,2% ou 18,6%).

Tranche marginale	Adhésion STANDARD		Adhésion PREMIUM	
	Montant maximum déductible	Coût réel pour vous	Montant maximum déductible	Coût réel pour vous
11%	56 €	136 €	65 €	157 €
30%	93 €	99 €	107 €	115 €
41%	114 €	78 €	131 €	91 €
45%	121 €	71 €	140 €	82 €

Les montants indiqués sont arrondis au centime inférieur ou supérieur le plus proche.

L'accès aux services d'EDC

Nous sommes à votre disposition du lundi au jeudi de 8h30 à 12 h30 et de 13h30 à 17h, le vendredi jusqu'à 16h30.

Nous sommes joignables par téléphone : **05.67.777.888** ou par mail : **sea@edc.asso.fr**

55 avenue Louis Breguet
Bâtiment Ariane
à Toulouse (31400)

Visitez notre site internet : www.assoedc.com

Et suivez-nous sur les réseaux sociaux : @assoedc

